Le 6 décembre 2012

Coram : Les juges LeBel, Karakatsanis et Wagner

December 6, 2012

Coram: LeBel, Karakatsanis and Wagner JJ.

ENTRE:

Isabelle Martin

Demanderesse

- et -

Commission des relations du travail, Syndicat des enseignantes et enseignants du CEGEP d'Alma (FNEEQ-CSN) et Collège d'enseignement général et professionnel d'Alma

Intimés

BETWEEN:

Isabelle Martin

Applicant

- and -

Commission des relations du travail, Syndicat des enseignantes et enseignants du CEGEP d'Alma (FNEEQ-CSN) and Collège d'enseignement général et professionnel d'Alma

Respondents

JUGEMENT

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Québec), numéro 200-09-007722-124, 2012 QCCA 1195, daté du 22 juin 2012, est rejetée avec dépens en faveur des intimés Syndicat des enseignantes et enseignants du CEGEP d'Alma et Collège d'enseignement général et professionnel d'Alma.

JUDGMENT

The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Québec), Number 200-09-007722-124, 2012 QCCA 1195, dated June 22, 2012, is dismissed with costs to the respondents Syndicat des enseignantes et enseignants du CEGEP d'Alma and Collège d'enseignement général et professionnel d'Alma.

J.C.S.C. J.S.C.C.